



27^{ÈME} CONGRÈS DE L'ANEM, BONNEVILLE (74)
6, 7 ET 8 OCTOBRE 2011

RETRANSCRIPTION DU DISCOURS DE MADAME NATHALIE
KOSCIUSKO-MORIZET,
MINISTRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

« Je tenais à être parmi vous aujourd'hui en tant que ministre de l'écologie pour vous indiquer l'importance à mes yeux de la montagne, comme zone à forts enjeux écologiques. Je tenais également à être parmi vous en tant que ministre du développement durable car la montagne est le lieu par excellence de mise en œuvre du développement durable.

Ces enjeux sont inscrits depuis 1985 dans notre législation : la loi « montagne » visait, comme vous le savez, à construire un équilibre entre aménagement et protection des territoires de montagne, par la mise en œuvre d'une politique spécifique fondée sur le droit à la prise en compte des différences et sur la solidarité nationale.

Ces dispositions, renforcées en 2005 par la loi relative au développement des territoires ruraux, constituent le cadre mais seulement un cadre. Il nous appartient d'être à la hauteur de ces attentes et des ambitions inscrites depuis 26 ans dans la loi.

Le rapport d'inspection commandé par le Premier ministre lors du Conseil national de la Montagne de 2009 pointe des limites à la prise en compte par la réglementation des spécificités montagnardes.

Je souhaite au travers de quelques exemples vous illustrer plutôt ma conviction, que, malgré ces limites, on trouve les moyens de répondre à l'ambition et à l'esprit de la loi de 1985.

J'aurais pu vous parler de biodiversité et je dirai un mot du loup à la fin. J'aurais pu vous parler de trame verte et bleue. J'aurais pu vous parler de logement avec l'immobilier de loisir et l'efficacité énergétique.

Je me limiterai à trois sujets : les énergies renouvelables, la nouvelle carte de l'intercommunalité et l'accessibilité de la montagne.

Je commencerai tout naturellement par ce qui vous a occupés en début d'après-midi : le développement des énergies renouvelables et particulièrement de l'hydro-électricité.

Je crois beaucoup à l'énergie hydro-électrique. Nos concitoyens, en général, ne se rendent pas compte de l'importance qu'elle a dans notre bouquet énergétique. Quand on dit qu'on a

aujourd'hui 12,5 % d'énergie renouvelable, on a plus de 10 % d'énergie hydraulique et on a un certain nombre d'énergies qui, en termes de volumes, sont émergentes. L'hydroélectricité, c'est une énergie mature. C'est une énergie économe. On peut discuter à l'infini pour savoir si c'est plus ou moins économe que le nucléaire. C'est une énergie, en tout cas, qui s'inscrit dans la durée et qui mérite la première des attentions. Enfin, elle a une très grande qualité qui est là aussi peu connue, c'est une énergie qui est utile pour la stabilité du réseau.

Quand on parle du développement des énergies renouvelables, on omet de dire que les énergies intermittentes, au dessus d'une certaine proportion, posent des problèmes de stabilité du réseau. Cela ne veut pas dire d'ailleurs qu'il ne faut pas les faire mais il faut prendre en compte la nécessité d'avoir une énergie de base. L'hydroélectricité peut être cette énergie de base et la plus propre de ces énergies. Il faut ajuster, à tout moment et en temps réel, la production et la demande. L'hydroélectricité, c'est la technologie la plus rapide à démarrer. En cas de besoin, c'est l'énergie la plus facile à moduler en temps réel. La valeur ajoutée, la valeur apportée par l'hydroélectricité au système français est juste irremplaçable.

En France, nous sommes très équipés : une centaine de centrales de Lac : une centaine de centrales de lac pour une puissance installée de 9 000 MW ; 140 centrales d'écluse pour 4 000 MW de puissance. Mais ne nous pouvons pas nous arrêter en si bon chemin. Je propose que nous persévérions dans cette voie qui a été tracée par les anciens tout en gardant à l'esprit et à la lettre la convention sur l'hydroélectricité durable qui a été signée en 2010 par l'ANEM. C'est en persévérant sur toutes ces énergies, et notamment sur celle-là, que nous atteindrons les objectifs de 23 % d'énergie renouvelable en 2020.

Je souhaite, dans tous les endroits où ce sera environnementalement possible la mise en place d'appels d'offres de développement de l'hydroélectricité par zones. Cela nécessite, bien sûr, une évaluation préalable. Il faut identifier les potentiels hydroélectriques et biologiques des cours d'eau. Et dessiner ainsi la carte des endroits où l'on peut agir et ceux où, au contraire, il faut s'abstenir.

C'est tout l'enjeu des schémas locaux qui sont en cours de réalisation. Ils nous permettront d'orienter notre politique d'équipement et peut-être de retrouver une nouvelle ambition en la matière tout en veillant à la préservation et à l'entretien des cours d'eau. On peut probablement faire mieux que par le passé où on n'a pas toujours apporté l'attention nécessaire.

A ce sujet, je veux dire un mot de l'avenir du barrage de Poutès sur l'Allier sous l'œil extrêmement vigilant de Jean Proriol, député de la Haute-Loire, qui n'a pas manqué une occasion depuis si longtemps que nous nous croisons de m'en parler. Il y a eu des années dures d'opposition frontale entre les défenseurs du maintien de l'ouvrage et les partisans du démantèlement, et aucun ne voulait en démordre. Et sur le barrage de Poutès, se cristallisait l'idée que, quand on était pour l'environnement, on était contre l'hydroélectrique ; et quand on était pour l'hydroélectrique on était contre l'environnement. C'est une idée que je conteste mais qui trouvait là une sorte d'abcès de fixation. Eh bien j'ai le plaisir qu'après des années d'opposition frontale une troisième option a été demandée, à ma demande, par EDF,

ce printemps, dans le cadre de la convention pour une hydroélectricité durable. Une solution qui consiste à reconstruire le barrage dans une autre configuration qui prend en compte l'écologie. Il est appréciable que nos ouvrages d'art prennent en compte la biodiversité de nos cours d'eau. En l'occurrence le barrage se fait discret en passant de 17 à 5 mètres de hauteur.

Les ingénieurs l'ont même pensé totalement effaçable en cas de besoin, et équipé d'ouvrage de franchissement pour les salmonidés. Le coût des travaux est estimé à 10 millions d'euros à la charge du concessionnaire. Et surtout, cette nouvelle configuration permettra à l'ouvrage de conserver environ 95 % de sa production.

Je souhaite faire ainsi du barrage de Poutès le symbole de la réussite de l'hydroélectricité durable. Nous allons convertir le symbole de la discorde, de dix années d'affrontements sur la restauration de la Loire, en un exemple fort de succès grâce aux perspectives ouvertes par le développement durable.

En ce qui concerne les autres énergies renouvelables, les zones de montagne représentent un gisement particulièrement important de biomasse.

Malheureusement, et ce n'est pas une nouveauté, ce gisement est totalement sous-exploité car près de 30 % du volume de bois sur pied en France se trouve sur des pentes supérieures à 30 %.

Pourtant, la mobilisation de ce gisement présente des intérêts en termes économiques et environnementaux absolument indéniables. Son entretien, en plus de créer de la richesse, éviterait par exemple les drames comme le sont les incendies de forêt en région méditerranéenne.

Du point de vue énergétique, ce gisement présente en plus l'avantage de ne pas être en concurrence avec les marchés déjà existants comme le bois d'industrie. C'est un nouveau gisement qui ne viendra pas interférer avec d'autres marchés.

Avec le programme « 1 000 chaufferies bois pour le milieu rural » qui est soutenu par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) pour les petites chaufferies, le fonds chaleur qui soutient des projets de chaufferie bois de plus grande taille et les appels d'offres pour les centrales de production d'électricité qui encouragent spécifiquement le recours à la mobilisation du bois dans les zones de montagne, nous nous engageons résolument dans la mobilisation de cette ressource.

J'ai annoncé ce mardi le résultat du dernier appel d'offres pour l'électricité. Le gouvernement a décidé d'aller deux fois plus loin que ce qui était prévu il y a un an en retenant 420 MW de projets pour un objectif initial de 200 MW. C'est marquer l'ambition qui est la nôtre en matière d'énergie renouvelable.

Les 15 projets sélectionnés vont générer 1,4 milliards d'euros d'investissements. Derrière, c'est le développement de la biomasse énergie. C'est la création d'emplois verts. C'est la mobilisation de ressources forestières.

Cette question de la ressource en bois me permet de faire un aparté sur le soutien à l'ONF. Lors de votre dernier congrès, vous aviez adopté une motion dans le sens d'un accroissement significatif des services de restauration des terrains en montagne.

Je partage avec vous l'ambition que l'Etat assume pleinement son rôle en matière de gestion des risques.

C'est dans cet esprit qu'à l'occasion de l'approbation du nouveau contrat Etat-ONF 2012-2016, mon ministère s'est engagé à créer une nouvelle mission d'intérêt général dite « Prévention des risques naturels ».

Elle a pour objectif de pérenniser les travaux assumés traditionnellement par le service restauration des terrains en montagne (RTM), en apportant l'appui technique aux petites communes rurales. Elle renforcera aussi le service RTM dans ses missions stratégiques comme dresser l'inventaire et faire le diagnostic des ouvrages communaux de protection.

Cette volonté politique se traduira par un effort financier conséquent pour plus de 5 millions d'euros dès 2012.

La réforme territoriale et de la nouvelle carte de l'intercommunalité est le deuxième grand sujet dont vous allez débattre demain ; c'est un sujet qui suscite grandes craintes. Sur ce sujet, je veux vous dire que mon ministère est à vos côtés, particulièrement attentif à ce que les spécificités des services d'eau et d'assainissement soient bien pris en compte par la réforme.

L'abondance de la ressource en eau, la géographie, la configuration de l'habitat sont autant de facteurs, particulièrement exacerbés en zone de montagne qui justifient une approche spécifique.

S'il convient aujourd'hui de poursuivre la réflexion sur la solidarité au sein des bassins de vie que constituent les communautés d'agglomération et de communes, il convient toutefois de rappeler que l'organisation des services d'eau doit prendre en compte la disponibilité des ressources en eau.

Le comité national de l'eau a tenu à rappeler cette évidence lors de sa réunion du 6 juin dernier. Nous y veillerons, en particulier en zone de montagne pour lesquelles la loi a explicitement prévu des adaptations.

Il nous faut être clairvoyant et ne pas dissimuler les sujets qui peuvent fâcher. Je veux parler de l'accessibilité, de l'aménagement du territoire et du désenclavement.

Je voudrais dire un mot du schéma national des infrastructures de transport. Il m'a été donné l'occasion d'échanger avec bon nombre d'entre vous sur ce sujet qui n'est pas un sujet facile. Le projet de janvier 2011, qui figure aujourd'hui sur le site du ministère, s'essaye à concilier les points de vue forcément divergents. C'est un projet qui s'inscrit dans une politique de l'Etat plus vaste dans lequel on trouve aussi le soutien au développement

d'offres de service performantes sans lesquelles rien ne se fera en termes de report modal, le soutien à la recherche et aux nouvelles technologies. En matière de la réduction du CO2 aussi, nous avons besoin de nouveaux moteurs et beaucoup d'autres aspects qui concernent l'urbanisation puisque les transports ne sont pas un sujet séparés des autres.

Le Schéma National des Infrastructures de Transport (SNIT) s'inscrit à ce titre tout à fait dans la logique du rapport que vous aviez élaboré pour votre 23^{ème} Congrès en 2007 et intitulé «Au-delà du changement climatique, les défis de l'avenir de la montagne ».

Il me semble que les uns et les autres ont encore des critiques sur le sujet et je suis toute prête à les entendre ; l'amélioration de l'accessibilité des territoires de montagne, à la lecture attentive du SNIT, en constitue un axe structurant. Une orientation qui se décline en termes de modernisation des réseaux ferroviaires et routiers. Pour cela, nous menons les travaux sur les routes nationales telles que les RN 122 et 88 dans le massif central, des RN20 et 116 dans les Pyrénées, la RN 66 dans les Vosges pour ne citer qu'elles.

Le ferroviaire n'est pas laissé-pour-compte, même si on en parle moins et même si je suis prête à convenir que le fonctionnement de certaines liaisons n'est pas suffisant. Il faut faire avec toutes les contraintes et vous les connaissez. Pour approfondir le sujet, avec Thierry Mariani, ministre chargé des Transports, j'ai souhaité lancer une mission d'inspection pour l'amélioration des dessertes ferroviaires des villes alpines, je pense à Digne-les-Bains et à Briançon.

Il semble qu'entre le SNIT et ces travaux-là, nous aurons fait la démonstration que la prise en compte des besoins d'amélioration de l'accessibilité des territoires de montagne est présente dans les choix effectués en matière de développement des réseaux ferroviaires et routiers.

C'est par exemple le projet de ligne nouvelle Paris-Orléans-Clermont-Ferrand-Lyon qui est en quelque sorte un doublement de la Paris-Lyon, mais un doublement original par un parcours différent qui permet d'aller chercher un territoire. Dans un autre ordre d'idée, je veux aussi citer les projets d'amélioration de la desserte routière du Chablais (Massif des Alpes) ou le projet de prolongation de la A719 vers Vichy (Massif central).

Tout cela s'organise donc. Nous arrivons même parfois à créer des mouvements décisifs sur des projets qui paraissaient parfois encastrés. C'est le cas aussi de la liaison ferroviaire Lyon-Turin, pour laquelle un accord vient d'être trouvé avec nos amis italiens sur le financement de 1^{ère} phase. C'était très important parce que si nous ne trouvions pas l'accord, nous risquions de perdre les financements européens. Outre la partie internationale qui nous rapprochera de l'Italie, les accès au Lyon-Turin, en territoire français, permettront d'améliorer la desserte de Chambéry.

Je suis consciente que le SNIT puisse paraître insuffisant à certains d'entre vous, et qu'il suscite parfois des interrogations. Mais je vous demande de considérer qu'il s'agit d'un travail de compromis entre toutes les exigences. Il s'agit à la fois de développer et de moderniser un réseau dans un contexte de contraintes financières. Et c'est un exercice difficile que de satisfaire tout le monde alors que la crédibilité du schéma est aussi liée à sa

très grande sélectivité. Et ce n'est pas parce que des projets ne seraient pas dans le schéma qu'il ne serait pas inscrit au PDMI et qu'ils ne seront pas réalisés.

Quelles suites pour ce schéma ? La consultation publique sur internet a eu lieu, les échanges avec les parlementaires aussi. Une nouvelle version est en préparation avec quelques modifications. Elle a vocation à être transmise au Conseil économique, social et environnemental (CESE) et à être soumise à un débat sans vote devant le Parlement. Je vous tiendrai bien sûr informés de l'avancement de ces différentes étapes.

Par ces trois réalités, je voulais témoigner de l'attention que mes services portent aux zones de montagne. Ce sont les trois points que j'avais prévu d'aborder. Mais j'ai bien entendu l'interpellation sur les prédateurs et je ne veux pas fuir ce sujet et le loup puisque c'est surtout de lui qu'il s'agissait.

J'ai la volonté forte de faire baisser la pression sur les élevages. Je l'ai dit aux élus qui m'avaient rencontrée au mois de juillet quand la pression justement était très forte et je crois que nous sommes parvenus cette saison à un meilleur équilibre, même si j'ai conscience que c'est inégalement ressenti dans les territoires. Les arrêtés de prélèvements ou de tirs de défense ont, pour nombre d'entre eux, été réalisés, ce qui n'étaient pas le cas les années précédentes où ils conservaient un caractère extrêmement virtuel. Ils ont été réalisés, pour les tirs de défense, notamment parce que j'ai autorisé le tir à canon rayé et non à canon lisse et c'est vrai qu'à canon lisse c'est plus difficile. Tous ceux qui si connaissent un peu en balistique le savent. Cette année, sur un quota de six loups, trois loups ont été prélevés par tir de prélèvement ou tir de défense ; deux loups sont morts de manière artificielle et donc participent au quota ; deux louves sont mortes d'une manière qui fait aujourd'hui analyse et débat.

J'en tire des enseignements pour la prochaine saison et j'ai proposé au groupe national « loup » que nous travaillons, dans un esprit de dédramatisation et de meilleure coopération, sur un arrêté permanent. C'est-à-dire sur un arrêté annuel de périmètre sur lequel les tirs de défense seraient autorisés pour les éleveurs ou par délégation pour ceux qui le souhaitent - pourvu qu'il y ait eu effarouchement et mesures de protection – sans autre formalité administrative. Je crois que ce serait de nature à la fois à alléger la contrainte administrative et peut-être à sortir de tensions dont je suis bien consciente qu'elles ont beaucoup compliqué la vie et parfois pourri le climat dans certaines régions. »